



MAIRIE de BARC

-----27170-----

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 novembre 2022, 19h00
Sous la présidence de Mme Jocelyne HEURTAUX, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. Mmes : Christophe JUIN, Claire MOREIRA, Jean-Pierre FOSSET, Muriel TROGNON, Céline ALLAIN, Antoinette LERIGOLEUR, Marie GOMBERT, Olivier THIERRY, Didier DORCHIES, Frédéric LOERCH, Alexandre PORTE

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Katia MAITRE-LEBLOND et Mr Sébastien GREMONT

POUVOIR :

Mme Katia MAITRE-LEBLOND à Mme Jocelyne HEURTAUX

Ordre du jour :

- Location salle des fêtes : tarifs 2023
- Location salle polyvalente : tarifs 2023
- Concessions cimetière : tarifs 2023
- Indemnité de gardiennage de l'église
- Questions diverses :
 - Retour de la commission travaux
 - Divers

Madame Céline ALLAIN a été élue secrétaire.

Location salle des fêtes : tarifs 2023

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal l'étude des tarifs de location de la salle des Fêtes pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2023 :

- pour le week-end et les jours fériés:
 - Commune : 280 €
 - Hors commune : 380 €
- pour une location à la journée suivant les disponibilités:
 - Commune : 100 €
 - Hors commune : 120 €

Les locations comprennent 100 kWh d'électricité.

Participation en cas de dépassement :

- Par tranche de 100 KWh : 30 €

Un forfait ménage de 100 € pourra être demandé si l'état des lieux constatait un défaut de nettoyage.

Location salle polyvalente : tarifs 2023

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal l'étude des tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2022 :
 - Week-end :
 - Commune : 150 €
 - Hors commune : 180 €
 - pour une location à la journée suivant les disponibilités:
 - Commune : 50 €
 - Hors commune : 60 €

Les locations comprennent 100 kWh d'électricité.

Participation en cas de dépassement :

- Par tranche de 100 kWh : 30 €

Un forfait ménage de 50 € pourra être demandé si l'état des lieux constatait un défaut de nettoyage.

Concessions cimetière : tarifs 2023

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal l'étude des tarifs des concessions cimetière pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2023 :

Caveau (A perpétuité) :

- Concession adulte : 175.00 €
- Concession enfant (jusqu'à 18 ans) : gratuit
- Concession caverne : 85.00 €

Columbarium :

- Concession case (4 urnes) : 400.00 €
- Taxe de dispersion : 40.00 €

Indemnité de gardiennage de l'église

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église allouée à Madame BAILLEHACHE-LAMOTTE Annick. Elle rappelle le montant attribué en 2021, soit la somme de 250.00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de reconduire la somme de 250.00 € pour l'année 2022.

Questions diverses

- Retour de la commission travaux

Cinq nouveaux poteaux incendie doivent être installés :

- rue du Buisson Noël
- rue des Granges
- rue aux Lièvres
- rue de Bray
- rue du Perret

Les lampadaires qui ne fonctionnent plus vont être remis en état, à l'exception de la rue des Granges ou des travaux plus importants auront lieu en 2023.

Le terrain de foot va être mis en sécurité afin d'éviter les occupations sauvages. Le fossé va être recreusé et des plots en béton vont être installés.

Des travaux électriques vont être menés sur les bâtiments communaux pour les mettre aux normes.

La mare de l'Eglise et la mare Moraine ont été curées.

- Divers

Le repas des anciens a réuni cette année 69 personnes.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu vendredi 27 janvier 2023.

A l'issue des questions diverses, Madame le Maire décide de clore la séance.

Le Maire,
Jocelyne HEURTAUX